

**DEPARTEMENT DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES  
Route d'Uzès  
30500 SAINT-AMBROIX**

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

Date de la convocation : 3 décembre 2018  
Date d'affichage : 3 décembre 2018  
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39  
Nombre de membres en exercice : 39  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 28  
Nombres de procurations : 7  
Nombre de voix exprimées : 35

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (28): BASSIER Jérôme – BERNABE Georges - BERNARD Jean – BLACHE Georges - BLANQUIN Jeanne-Marie - BOFILL Olga – CHANEL Fabrice – CHANTE BOIS Sylviane – CHAULET Edouard - COSTE Geneviève – DAUBLON Thierry – DESIRA NADAL Mireille - FLANDIN Jean-François - GILLES Cyril – MARC Ghislaine - MALBOS Marie-Hélène- MANIVET Jean-Claude - MARTIN Olivier – MATHIEU Francis -MOLIERES Silvette – MOLLE Jacques - PAYAN Jean-Christophe - PERTUS Bernard - ROUQUETTE Patrice - ROURE Josiane - TAYOLLE Danièle – GINESTE Pierre – Jean-Pierre CHARPENTIER.

Suppléants (2):

Jean-Pierre CHARPENTIER a remplacé Michel EYRAUD  
Pierre GINESTE a remplacé Bruno CLEMENCON

Pouvoirs (7):

Chrystelle ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Christophe PAYAN  
Gilbert DALVERNY a donné pouvoir à Thierry DAUBLON  
Carine GALOFRE a donné pouvoir à Fabrice CHANEL  
Francette MAILLET a donné pouvoir à Olivier MARTIN  
Guy MALACHANNE a donné pouvoir à Francis MATHIEU  
Bernard PORTALES a donné pouvoir à Marie-Hélène MALBOS  
Serge GRANGEON a donné pouvoir à Ghislaine MARC

Excusés : Gilbert DALVERNY- Jean-Pierre DE FARIA – Christelle ROUSSEL – Michel EYRAUD – Carine GALOFRE – Francette MAILLET - Guy MALCHANNE- Bernard PORTALES –Serge GRANGEON –Bruno CLEMENCON

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente séance.  
Le procès-verbal est ensuite approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mireille DESIRA NADAL.

**DELIBERATION N°130-2018**

**OBJET : MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Vu les statuts de la communauté de communes votés le 19 septembre 2017 par délibération N°110-2017,

Vu la définition de l'intérêt communautaire voté le 12 décembre 2017 par délibération N°159-2017,

Monsieur le Président propose aux membres présents de modifier l'intérêt communautaire concernant la compétence optionnelle voirie et de mettre : « études et aménagements relatifs aux déplacements doux d'intérêt communautaire pour favoriser la mobilité interne et externe au territoire ».

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président
- **APPROUVE** : la modification de l'intérêt communautaire proposée ci-dessous :

### LES COMPETENCES OPTIONNELLES

**Création, aménagement et entretien de la voirie :**

DFCI d'intérêt communautaire, inscrites au réseau structurant du SDIS et adhésion au Syndicat de DFCI du Mont Bouquet.

Création, entretien et aménagement des voiries internes aux zones d'activités d'intérêt communautaire.

Etudes et aménagements relatifs aux déplacements doux d'intérêt communautaire pour favoriser la mobilité interne et externe au territoire.

Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Olivier MARTIN



Acte rendu exécutoire  
après dépôt Préfecture de Nîmes  
le : 13 décembre 2018  
et publication ou notification  
du : 14 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture  
030-200035129-20181211-07\_1302018-DE  
Reçu le 13/12/2018